

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 novembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Décision Modificative N°1 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Annexe Simone Signoret

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajuster pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires afin de réajuster les crédits de 1200 €, afin de passer en totalité des écritures d'amortissement et de virer 636 € du chapitre 011 vers le chapitre 21 pour l'acquisition d'un scan billet. S'agissant d'opérations d'ordre impactant les deux sections, nous devons passer par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du même montant.

Nous prélevons aussi 214 € au chapitre 011 pour les inscrire au chapitre 65 pour prévoir, une remise gracieuse de 144 € en lien avec la délibération 2020-124 du 28 septembre dernier et au chapitre 67 pour 70 € au titre d'une régularisation GUSO de 2019.

Cette décision modificative prévoit donc une augmentation des crédits de 1 200 € en fonctionnement et de 1 836 € en investissement.

DM 1	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre				
Virement	1 836			1 836
De section à section		1 200	1 200	
Intérieur section (Patrimoniale)				
Réel	-636		636	
Total Section	1 200	1 200	1 836	1 836

Balance Générale du Budget Annexe Simone Signoret

	BP 2020	DM 1	Total Budget 2020
Recettes de Fonctionnement	168 166,19	1 200	169 366,19
Dépenses de Fonctionnement	168 166,19	1 200	169 366,19
Recettes d'Investissement	22 830,00	1 836	24 666,00
Dépenses d'Investissement	22 830,00	1 836	24 666,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
33 voix pour
1 abstention
0 voix contre
Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2020.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201116-2020-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020
Publication : 19/11/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.